



**Institut national de l’information géographique et forestière (IGN)**

Etablissement Public de l'Etat à caractère administratif

73 avenue de Paris

94160 Saint-Mandé

Code T.V.A. de l'IGN : FR18180067019

Représenté par M. Sébastien Soriano, Directeur général de l’IGN, nommé par décret du 3 janvier 2025 (JORF n°0003 du 4 janvier 2025)

**CADRE DE REPONSE DU**

**MEMOIRE TECHNIQUE (CMT)**

CONSULTATION SILOG 25005

**Mission d’études (tranche ferme) et mission de maîtrise d’œuvre (tranche conditionnelle) pour le remplacement du groupe froid de secours et des centrales frigorifiques des chambres froides du bâtiment B, ainsi que pour le diagnostic de performance de la salle informatique du bâtiment P à Saint-Mandé (94)**

Le présent cadre de réponse technique a pour objet de juger la valeur technique de l’offre du candidat.

Le présent cadre de réponse technique doit être complété par le candidat sous peine d’irrégularité de l’offre.

Les réponses du candidat ne doivent pas être une simple énumération de l’organisation des moyens généraux de l’Entreprise.

Le candidat doit indiquer, par item, les dispositions qu'il compte adopter en complément des exigences figurant déjà au cahier des charges.

Le candidat peut, s’il le souhaite, joindre des documents complémentaires au présent cadre de réponse technique à condition qu’ils soient en rapport direct avec l’objet du marché.

Les informations et dispositions renseignées dans chacun des items engagent contractuellement le titulaire quant au respect des moyens mis en œuvre pour l’exécution des prestations.

Le candidat développera les points suivants sous forme de mémoire :

⮚ Planning de réalisation et méthodologie mise en place pour garantir le respect du planning pour la tranche ferme et pour la tranche conditionnelle.

page n° :

⮚ Qualification et référence : présentation des moyens humains et techniques dédiés à l’exécution et au suivi du marché.

Le candidat fournira les CV des personnes affectées au projet en estimant la charge de travail pour chaque personne dans chacune des phases.

Le candidat précisera comment il garantit ces moyens humains et techniques affectés tout au long de la prestation.

Le candidat indiquera s’il compte faire appel à de la sous-traitance sur la tranche optionnelle : il précisera les sous-traitants envisagés et la nature et la part des missions sous-traités.

Conformément au règlement de consultation (RC) et au cahier des clauses particulières (CCP) la sous-traitance n’est pas autorisée pour la tranche ferme dont les missions sont définies comme tâches essentielles.

Le candidat illustre son savoir-faire en développant un argumentaire autour de 1 à 3 références qu’il juge similaire(s) et représentatives en expliquant les aspects par lesquels ces expériences apportent une valeur ajoutée au projet .

page n° :